

LE PAYS DE GUINGAMP ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE GUINGAMP



- Préambule -

 Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :

 [1. biodiversité et milieux naturels](#)

 [2. qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)

  [3. prélèvement des ressources naturelles](#)

[4. production et consommation énergétique](#)

 [5. risques naturels et technologiques](#)

 [6. production de pollution et qualité des milieux](#)

 [7. déchets](#)

[8. implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Guingamp comprend 64 communes regroupées comme suit :

- la Communauté de communes de Guingamp (21 045 habitants) ;
- la Communauté de communes de Chatelaudren-Plouagat (11 632 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Belle Isle en Terre (5 685 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Bégard (8 044 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Lanvollon-Plouha (14 169 habitants) ;
- la Communauté de communes du Trieux (5 759 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Bourbriac (5 521 habitants).

Sa population (71 855 habitants au dernier recensement, + 1,3 % en 10 ans) se répartit entre :

- 4 communes principales :
 - ♦ GUINGAMP : 8 008 habitants,
 - ♦ BEGARD : 4 474 habitants,
 - ♦ PLOUMAGOAR : 4 399 habitants,
 - ♦ PLOUHA : 4 397 habitants.
- et 60 communes rurales qui regroupent ensemble 70% de la population.

Pays essentiellement rural, il ne comprend qu'une seule commune littorale, PLOUHA.

Sur le territoire du Pays de Guingamp, les surfaces en herbe ne représentent en moyenne que 30% de la surface agricole utilisée, excepté pour deux cantons intérieurs (BELLE ISLE EN TERRE, et BOURBRIAC) où elles prennent le pas sur les terres labourées.

A noter l'exception de PLOUHA, sur le littoral, où les surfaces consacrées aux légumes atteignent 11,5% de la SAU.

Le Pays de Guingamp est sillonné par de nombreuses rivières à saumons - Léguer, Jaudy, Trieux, Leff - leurs vallées accueillant de nombreux milieux naturels de grand intérêt biologique : landes, bois tourbières... Sur la côte, les hautes falaises et les landes littorales de PLOUHA sont un refuge pour de nombreux oiseaux marins et une flore remarquable.





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le Pays de Guingamp :

- 14 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface globale de 790 ha regroupant landes, tourbières forêts...,
- 6 ZNIEFF de type 2, pour une surface globale de 4 340 ha (ensembles forestiers, falaises, landes...),
- 3 tourbières d'intérêt régional,
- 1 site géologique remarquable,
- des estuaires et rivières classés à migrateurs (Trieux/Leff, Jaudy, Léguer amont).

Le Pays de Guingamp recèle 2 espaces remarquables pour les mammifères : 1 site à chauves-souris, et 1 havre de paix pour la loutre d'Europe (vallée du Léguer).

- **Les sites protégés**

Le Pays comprend 4 sites classés au titre de la loi de 1930, le plus étendu étant celui des falaises de PLOUHA, et 14 sites inscrits (essentiellement ponctuels).

- **Les dispositifs de gestion en place**

On recense 3 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000, situés en totalité ou en partie sur le territoire du Pays de Guingamp :

- le site « Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères » (37 ha sur le territoire),
- le site « Côte de Trestel à Paimpol, estuaires du Trieux et du Jaudy » (360 ha),
- le site « Rivière du Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay » (307 ha sur le territoire).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays possède un patrimoine naturel de qualité à l'image forte,
- (+) cette qualité est reconnue par les acteurs et un consensus existe pour son maintien.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » (Natura 2000) :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 36 communes. Pour 12 d'entre elles, le PLU est en révision, et pour 2 communes, le PLU est en cours d'élaboration. Pour 26 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 10 % entre 1990 et 1999. La part du logement individuel s'établit à 86,5 %. L'augmentation du nombre de logements est surtout constatée en périphérie de GUINGAMP et à l'est du Pays.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 21 communes (sur 64 au total soit 33%), un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



• **Patrimoine**

Du point de vue du patrimoine historique, le Pays de Guingamp compte 42 édifices (Monuments Historiques classés), dont 13 dolmens, 20 édifices religieux, 6 édifices civils, 1 fontaine et 2 calvaires.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Guingamp est accessible par :

- le rail : arrêt TGV (PARIS-BREST) à GUINGAMP,
- la route : RN 12 à 2x2 voies RENNES-BREST.

Au niveau du Pays, le réseau routier s'inscrit en étoile autour de GUINGAMP; à noter la mise à terme en 2 x 2 voies de la route départementale qui relie GUINGAMP à LANNION, facteur de désenclavement du nord-ouest du territoire du Pays.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine historique est attractif,
- (+) les sites remarquables, notamment côtiers sont protégés,
- (-) du point de vue de l'usage des sols, le territoire n'est que partiellement couvert par des documents d'urbanisme opposables,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement et d'affectation de l'espace, et pour raisonner les besoins en réserve foncière publique à un niveau intercommunal.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale : reconquête des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...), amélioration des paysages urbains et périurbains.
- ♦ Valoriser les atouts de l'accessibilité du territoire par les grandes infrastructures.



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
Alimentation en Eau Potable (2001)	4	3 719 000	6	985 400
Industriel (2001)	1	38 500	3	177 000
Irrigation* (2000)	-	-	-	-

* Surface irriguée : 13 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante au regard des teneurs moyennes en nitrates, qui sont comprises entre 25 et 40 mg/l pour la moitié nord du Pays, avec des valeurs maximales dépassant les 50 mg/l localement.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection de captages AEP situés sur le territoire est le suivant :

- eaux de surface : pour 3 captages, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 1 captage ;
- eaux souterraines : pour 14 captages, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 6 captages.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) la qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante,
- (-) la mise en place des périmètres de protection des captages AEP n'est pas totale.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achèvement de la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Œuvrer pour la reconquête de la qualité de l'eau (voir à ce sujet le paragraphe 7).



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Guingamp une chaufferie au bois (à BELLE ISLE EN TERRE).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois - énergie,
(+) un véritable potentiel éolien existe.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

- 6 communes sont soumises au risque inondation notamment en rives du Trieux. En réponse, deux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont prescrits (GUINGAMP ET PONTRIEUX),
- 3 communes sont exposées au risque mouvement de terrain.

- **Risques technologiques**

Un stockage d'engrais à PLOUAGAT est soumis à la Directive « SEVESO II ».

- **Autres risques**

On recense :

- 6 silos soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98 (2 à PLOUAGAT, 2 à PLOUISY, 2 à GRACES),
- 6 établissements industriels qui disposent d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/98 (4 à GUINGAMP, 1 à PLELO, 1 à PLOUMAGOAR).

→ FORCES ET FAIBLESSES

(-) les communes riveraines du Trieux sont fortement exposées au risque inondation.

→ OPPORTUNITÉS

- Mener à son terme l'élaboration des PPRI.



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

Il existe sur le Pays de Guingamp un établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air).

- **Les sols**

- on ne recense sur le Pays aucun site dont les sols sont pollués.
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante : la quasi totalité du Pays est classée en Zone d'Excédent Structurel -ZES- (production supérieure à 170 kg-N/ha/an) à l'exception de deux communes.



- **Les eaux littorales**

- sites de proliférations d'algues vertes : néant.
- qualité des plages : à PLOUHA (la seule commune littorale), trois plages présentaient en 2001 des eaux conformes de bonne qualité, et une plage des eaux conformes de qualité moyenne.



- **Les eaux continentales**

- Les établissements industriels soumis à autosurveillance eau/agroalimentaire sont au nombre de 13 ; leurs rejets interviennent :
 - ♦ via une station d'épuration collective pour 10 d'entre eux,
 - ♦ via une station d'épuration autonome pour 1 d'entre eux,
 - ♦ via un lagunage pour 2 d'entre eux.

Le tableau suivant résume la situation :

Commune	Nombre d'établissement	Lieu du rejet	Traitement
GRACES	1	Trieux	SEC Guingamp
GUINGAMP	4	Trieux	SEC Guingamp
PEDERNEC	1	Jaudy	SEC Pederneec
PLELO	2	Leff	SEC Chatelaudren
PLOUAGAT	1	Leff	Lagunage
PLOUISY	1	Trieux	Lagunage
PLOUVARA	1	Leff	SEA
SAINT-AGATHON	2	Trieux	SEC Guingamp

- Un établissement (fabrication d'amendement) est également soumis à autosurveillance eau (rejet : Trieux via la SEC de QUEMPER-GUEZENNEC).
- 4 carrières sont soumises à autosurveillance eau.

On dénombre sur le Pays de Guingamp 27 stations d'épuration collectives, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 131 495 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 0 station,
- de 5000 à moins de 10 000 éqh : 2 stations,
- de 2000 à moins de 5000 éqh : 5 stations,
- inférieure à 2000 éqh : 18 stations.

Du point de vue physicochimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables et matières azotées (hors nitrates) : qualité passable pour le Leff, le Trieux (mauvaise à l'aval et à l'amont de GUINGAMP), le Jaudy ;
- nitrates : qualité très mauvaise pour le Leff et le Trieux, mauvaise à très mauvaise pour le Jaudy ;
- matières phosphorées : qualité bonne à l'amont et passable à l'aval pour le Leff, le Trieux (mauvaise à l'aval de Guingamp), qualité passable pour le Jaudy.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les rejets atmosphériques sont limités,
- (-) la quasi totalité du Pays est classée en Zone d'Excédent Structurel,
- (-) les rejets de l'activité agroalimentaire se font essentiellement via une station d'épuration collective, provoquant des risques de dysfonctionnement de ces stations et créant ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques ;
- (-) le Pays reste faiblement équipé en dispositifs d'assainissement,
- (-) la qualité physicochimique des eaux de surface est peu satisfaisante, voire mauvaise à très mauvaise.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuite des actions de reconquête de la qualité des eaux de surface :
 - résorption des excédents d'azote animal,
 - poursuite et renforcement des opérations bassin versant, voire leur généralisation à tout le territoire.
- ♦ Poursuite de l'équipement en dispositifs d'assainissement.





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- un centre de transfert à PLOUISY,
- 7 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur les 64 communes du territoire du Pays, à l'initiative de 5 structures intercommunales.

Concernant les 22 décharges recensées, 13 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux : D.I.S.**

On dénombre 3 établissements industriels producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets pour un tonnage annuel global de 70 tonnes en 2001.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) la collecte sélective est généralisée à tout le territoire avec un savoir-faire associé,
- (+) le programme de réhabilitation des décharges est bien avancé,
- (-) les centres de stockage sont insuffisants.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Engager une réflexion globale sur les déchets :
 - adéquation des dispositifs de traitement,
 - opportunités d'étendre le parc de déchetteries,
 - identifier les besoins en centres de stockage.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets (réduction à la source).
- ♦ Poursuivre la réhabilitation des décharges.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense 8 structures d'éducatrices à l'environnement sur le Pays de Guingamp :

- 1 maison de la nature et 2 fermes pédagogiques :
 - ♦ le terrarium de Kerdanet à PLOUGAT,
 - ♦ le gîte d'enfant à PEDERNEC,
 - ♦ la ferme pédagogique Croizier à PONT-MELVEZ.

- 5 centres d'initiation à l'environnement :
 - ♦ le centre régional d'initiation à la rivière à BELLE ISLE EN TERRE,
 - ♦ le centre forêt bocage à LA CHAPELLE NEUVE,
 - ♦ le centre des amis de la vallée du Perrier à KERMOROC'H,
 - ♦ le centre d'accueil Plouharmor à PLOUHA,
 - ♦ le centre de découverte de la rivière à PONTRIEUX.

Quatre associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement développent leur activité sur le territoire du Pays, dont une seule a son siège sur le territoire.

A noter : La Communauté de Communes de Lanvollon-Plouha a élaboré une charte de développement durable avec l'aide de l'association Nature & Culture.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le réseau de structures d'éducation à l'environnement est très présent,
- (-) les entreprises semblent peu sensibilisées au « management environnemental »,
- (-) le réseau associatif est faiblement ancré sur le Pays,
- (+) la démarche de la Communautés de communes de Lanvollon-Plouha est très innovante.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La sensibilisation des acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement.
- ♦ La réalisation d'une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics

- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme,
 - ♦ affirmer la volonté de ne plus consommer d'espace sur le littoral.

- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ développer des opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
 - ♦ élaborer un plan de déplacement,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées.

- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.

- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ engager une réflexion globale sur les déchets,
 - ♦ renforcer et généraliser les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ renforcer la promotion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
 - ♦ achever la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.

- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois-énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays.
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

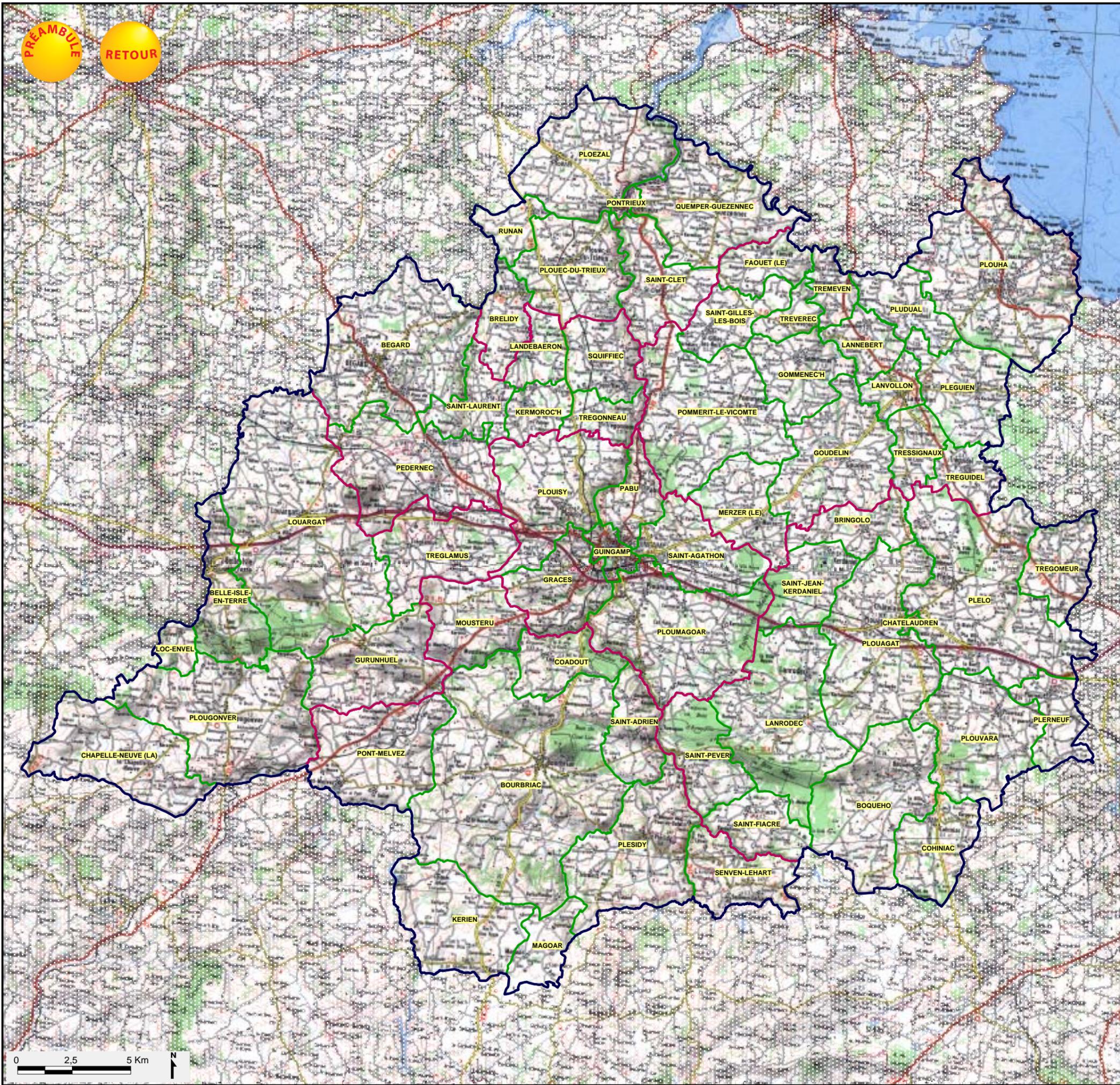
<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>

PRÉAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE GUINGAMP -



Légende

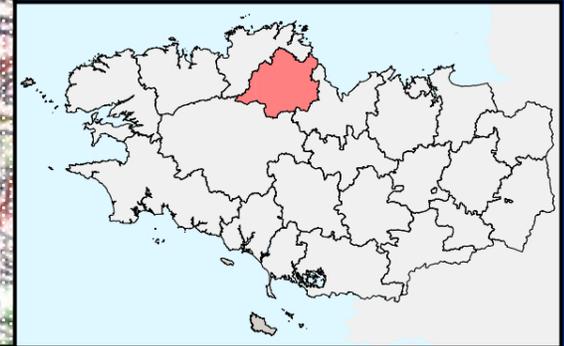
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



PRÉAMBULE

RETOUR

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE GUINGAMP -

Biodiversité et milieux naturels



ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

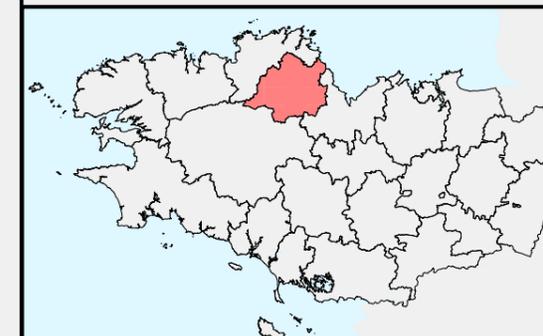
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

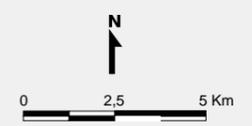
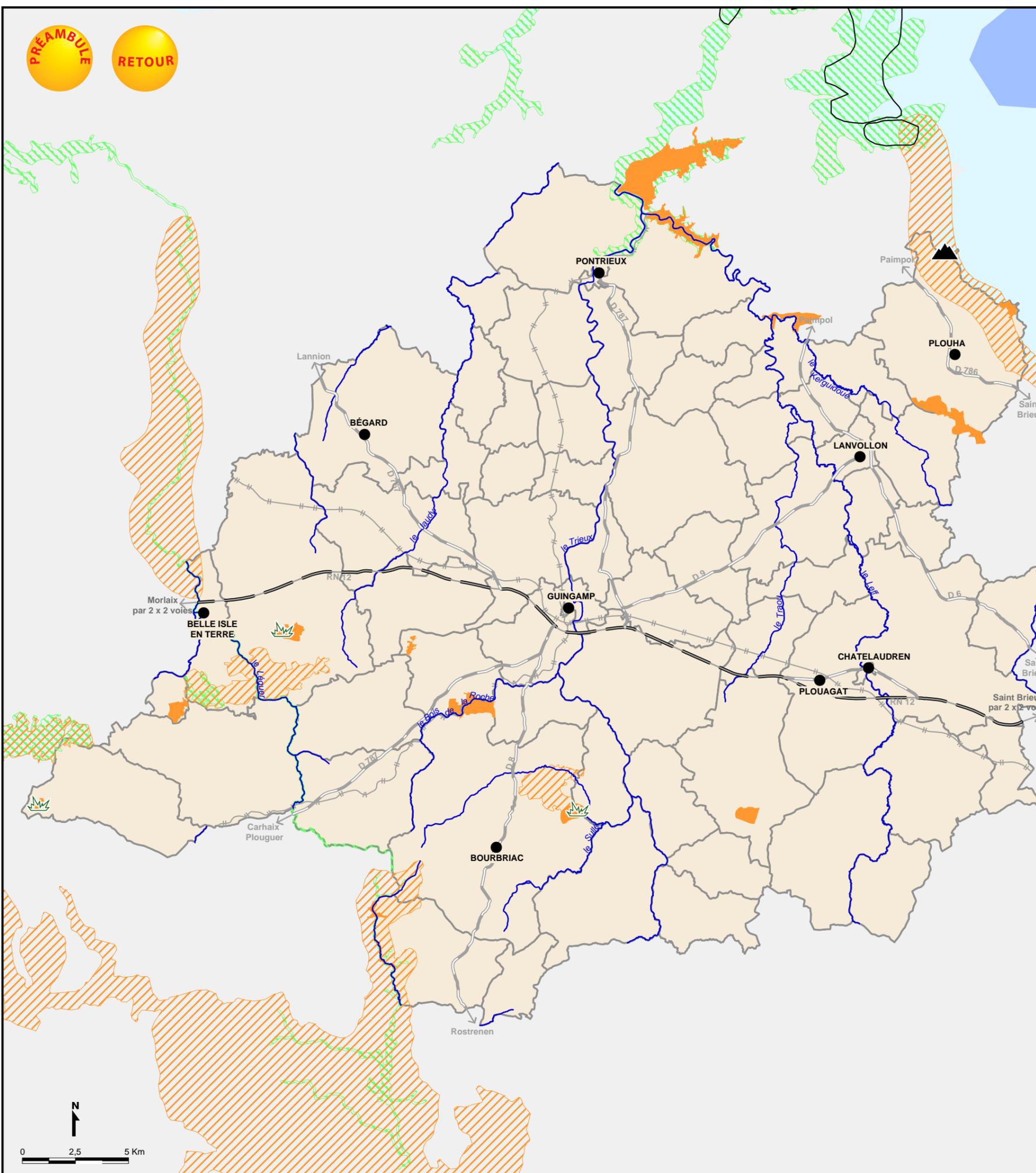
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

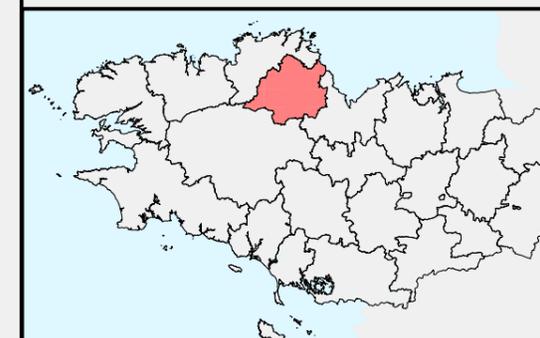
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

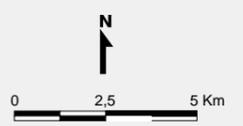
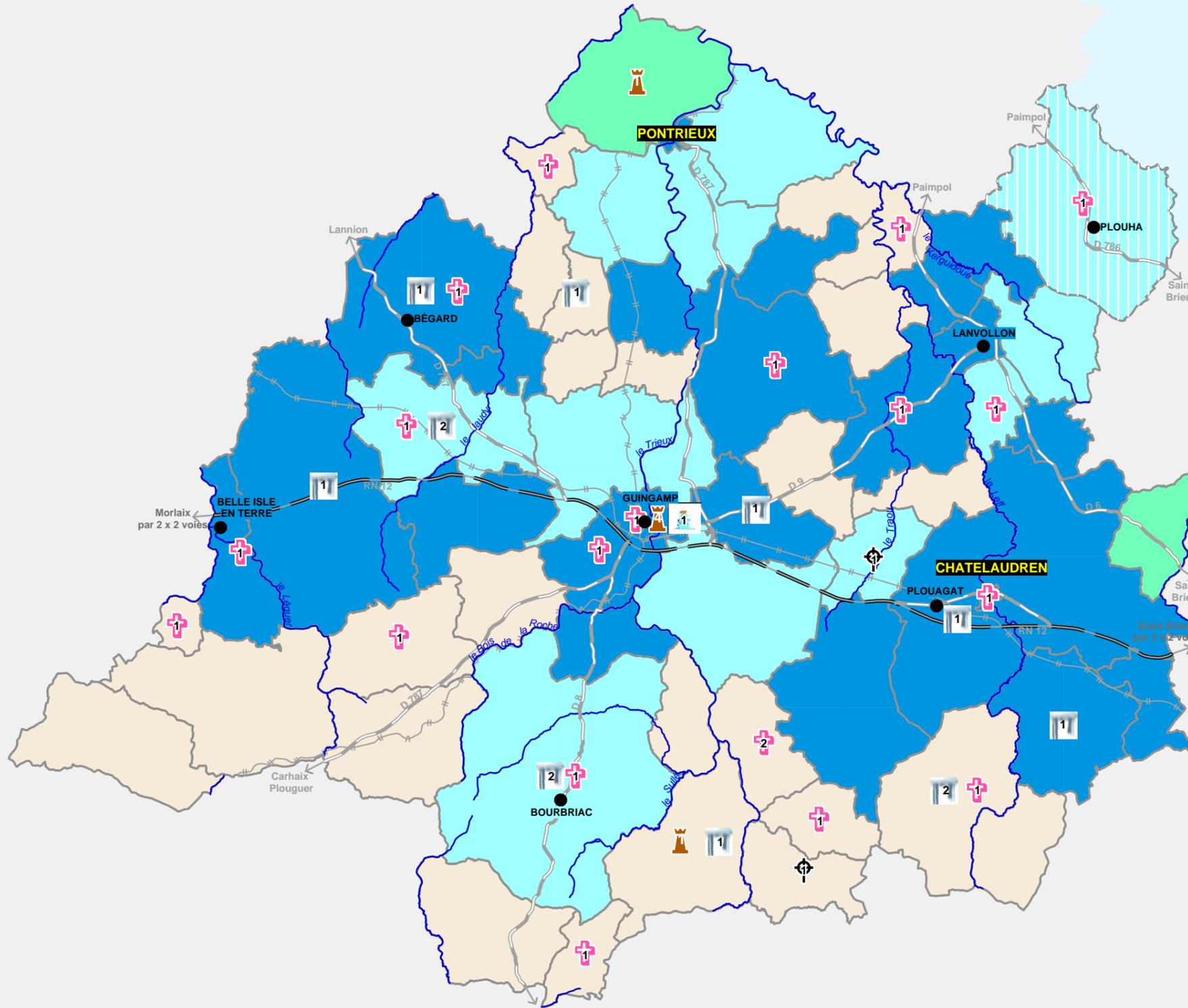
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 22
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

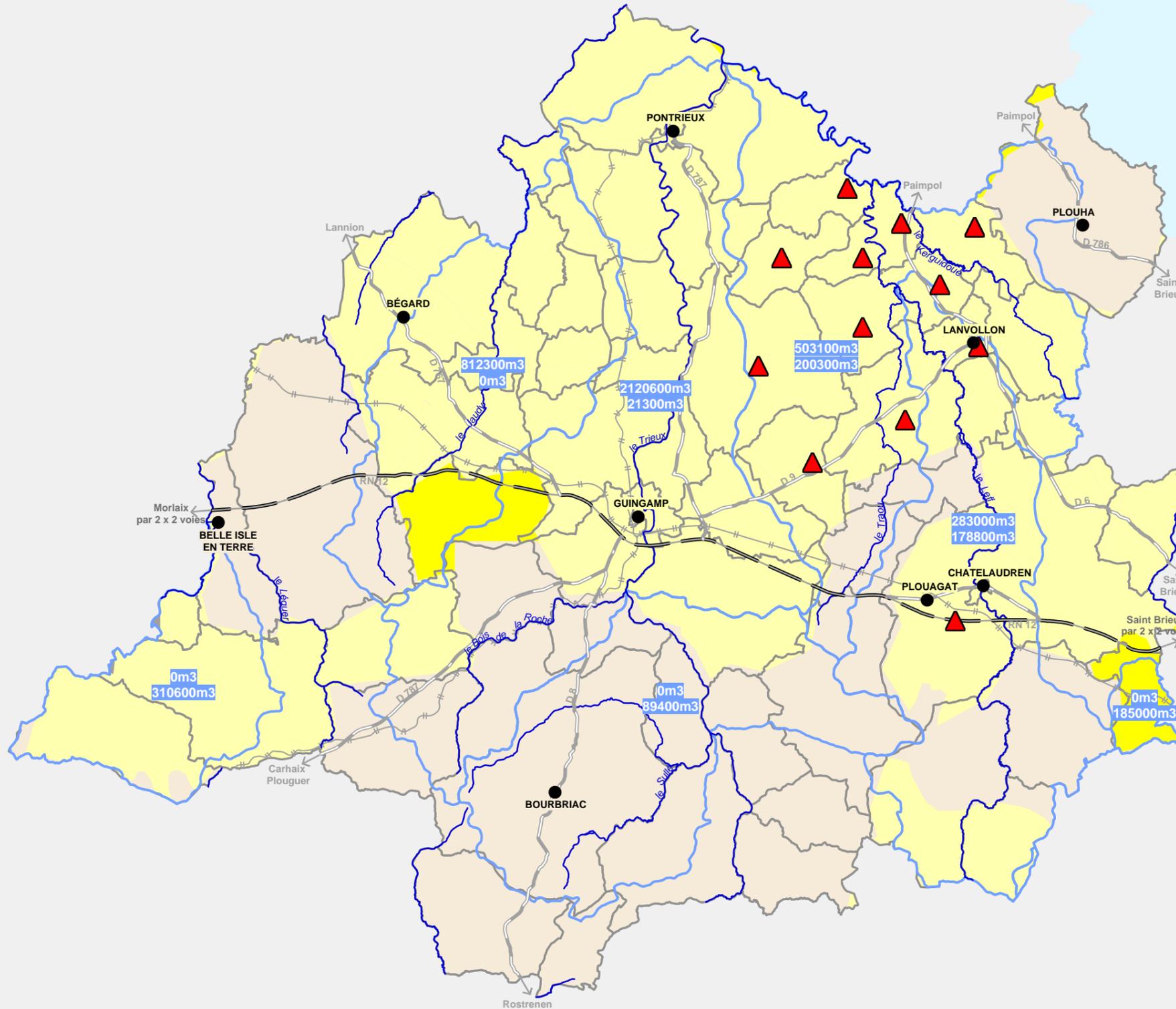




PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE GUINGAMP -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine

□ Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-/l)

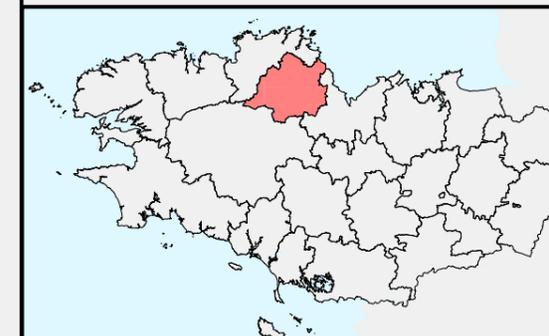
- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-/l)

- ▲ supérieures à 50,0

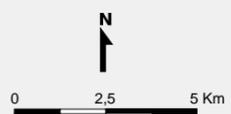
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE GUINGAMP -

Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

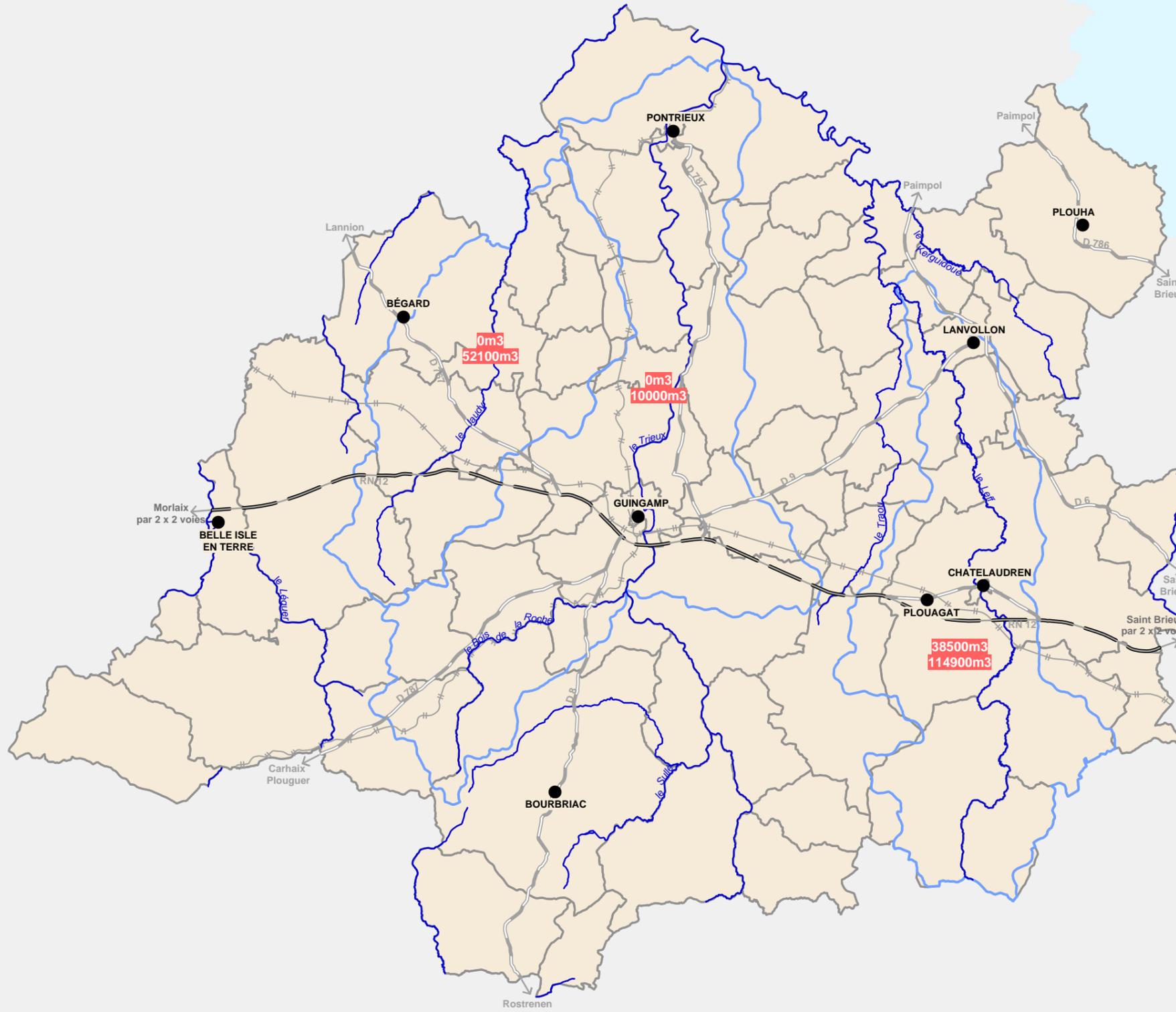
X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2000

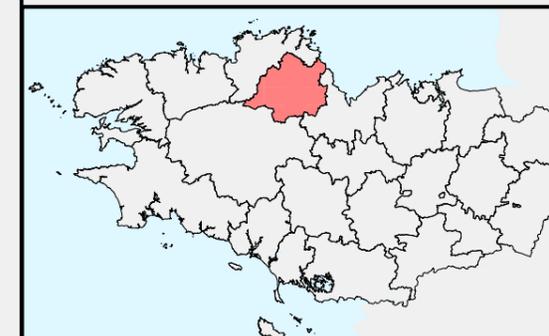
X m³ Eau de surface
Y m³ Eau souterraine
Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau



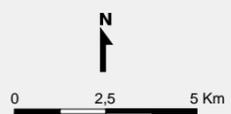
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

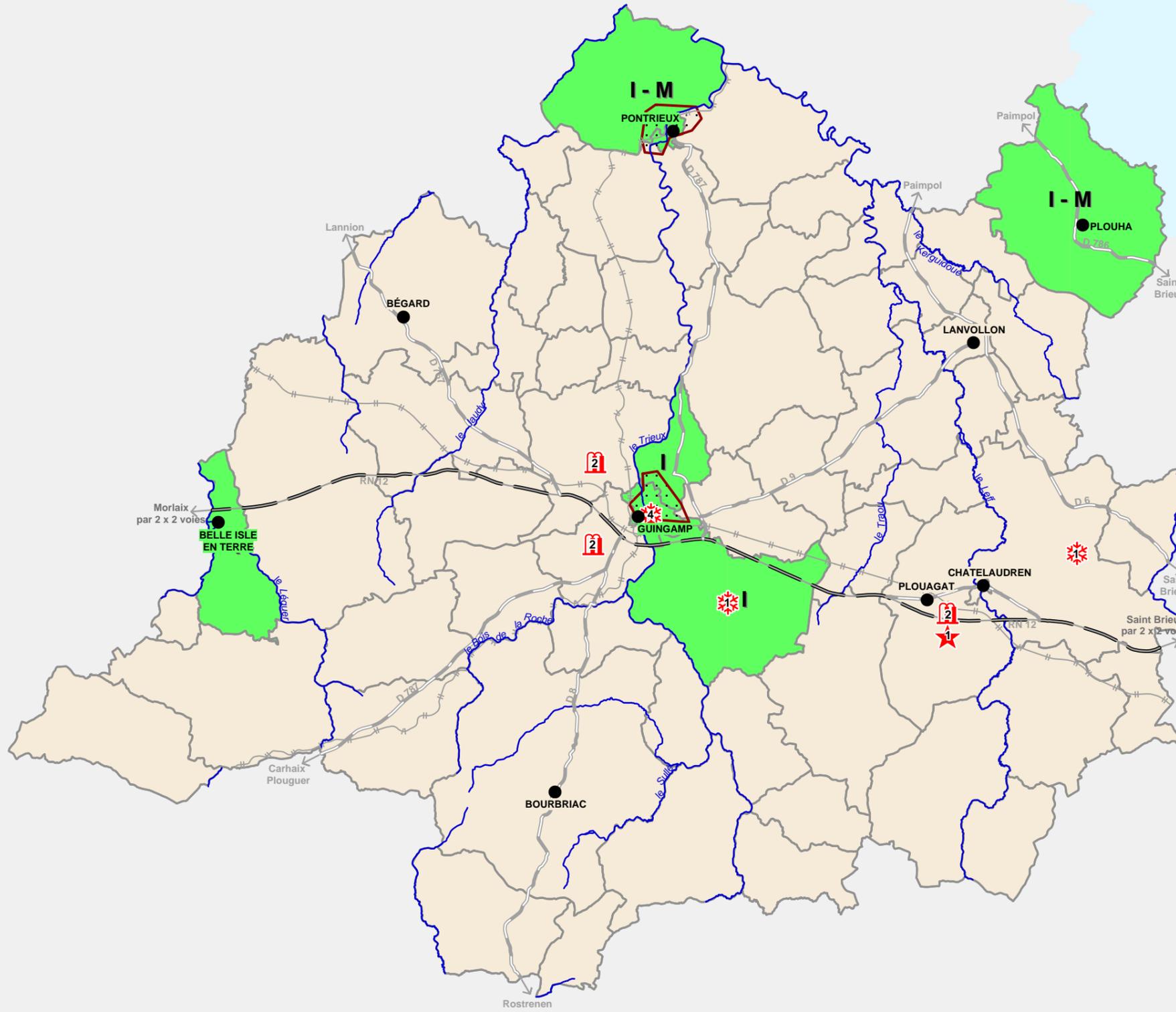
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE GUINGAMP -

Risques naturels et technologiques majeurs



RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

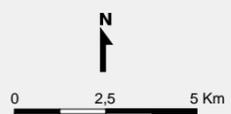
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

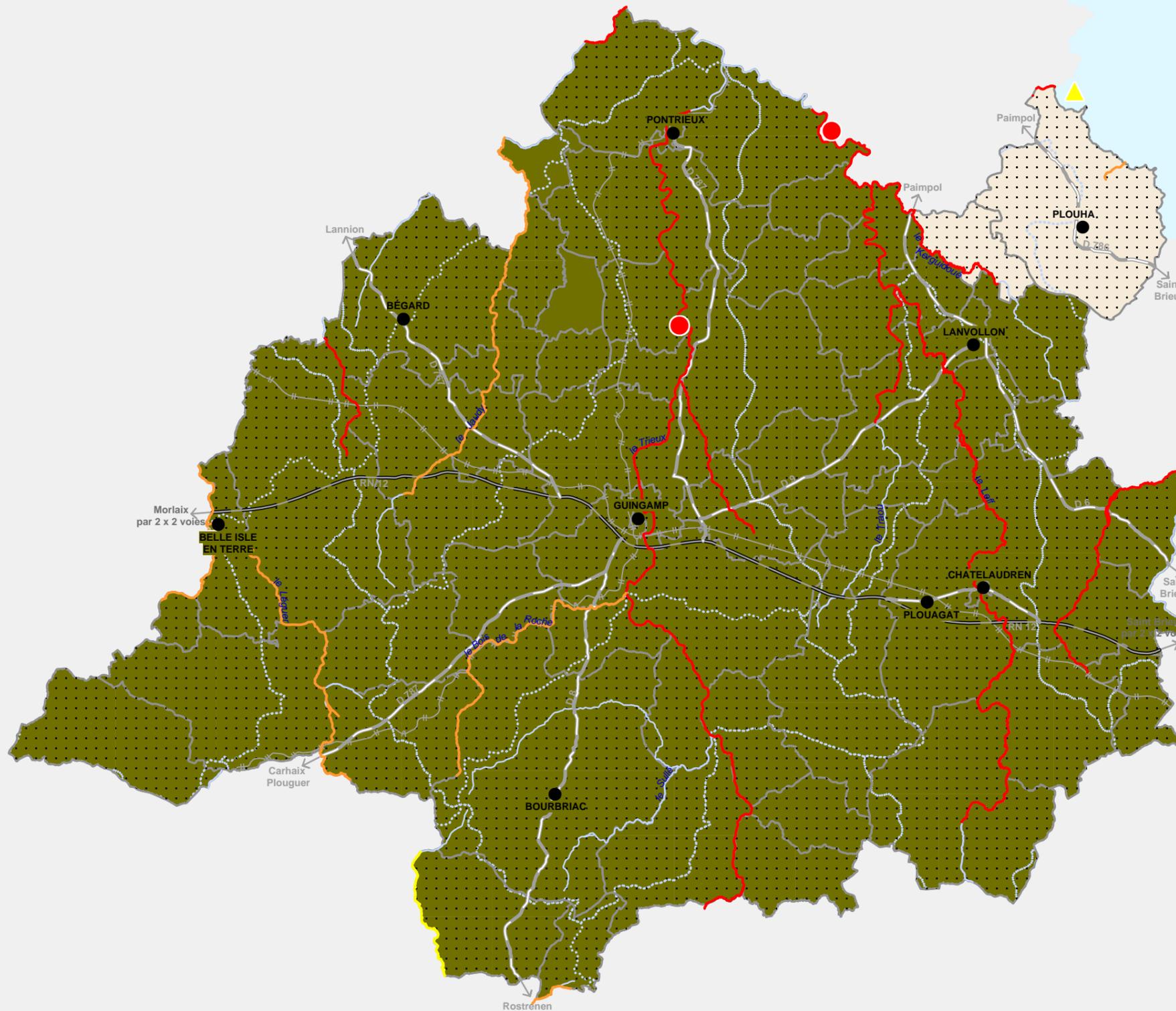
- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE GUINGAMP -

Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- — Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- — Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- — Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- — Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- — Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

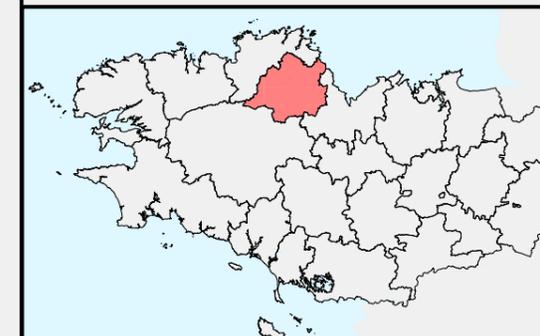
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

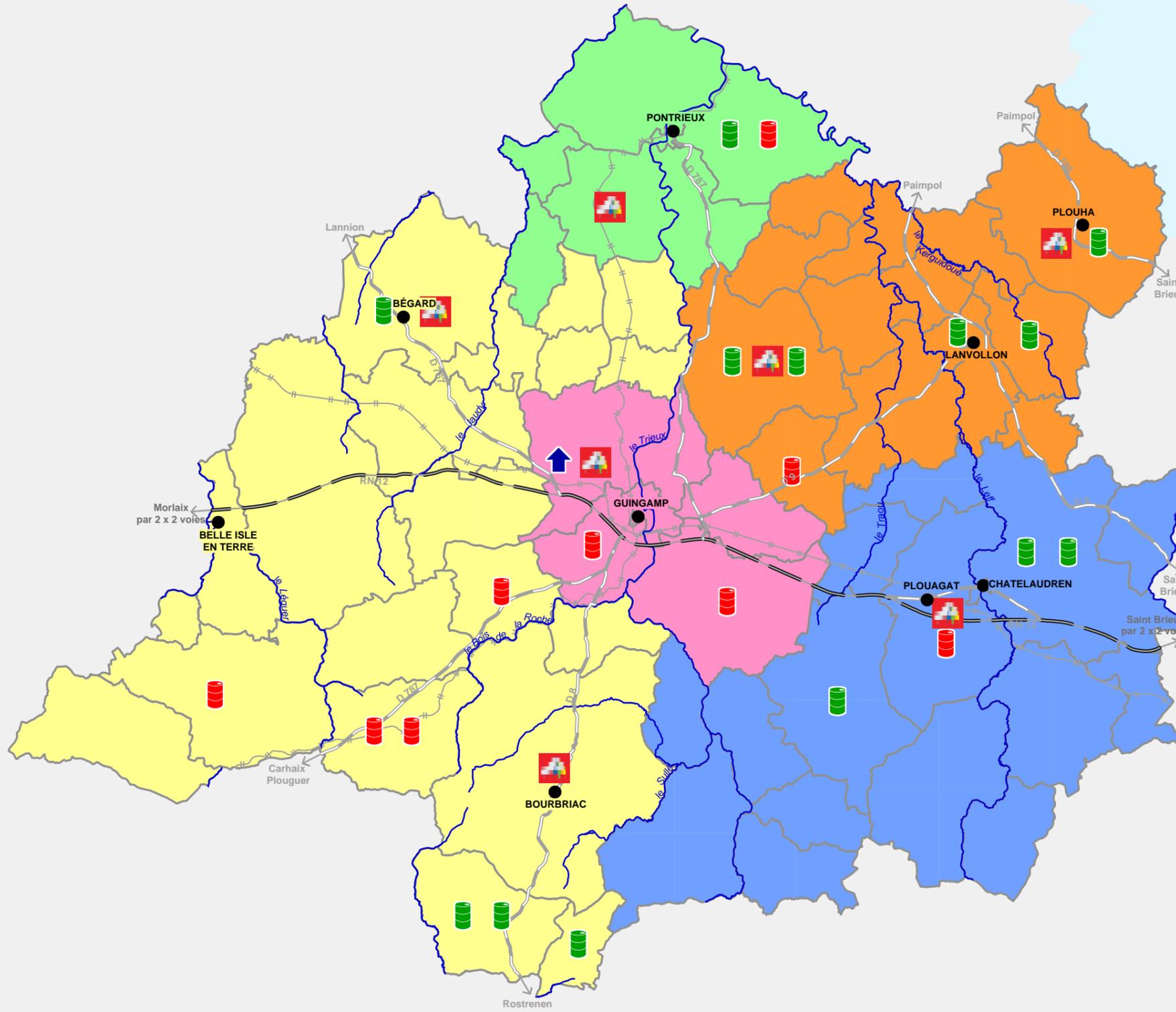
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

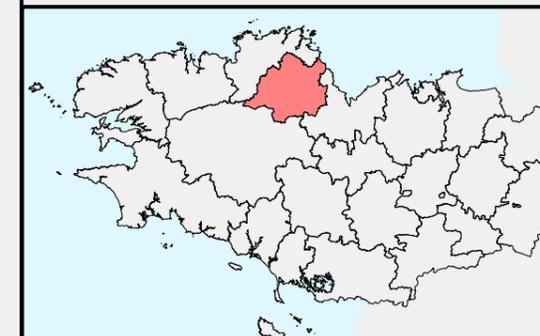
COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC Chatelaudren Plouagat
- CC du pays de Lanvollon Plouha
- CC du Trieux
- District de Guingamp
- SMITRED Ouest Armor
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne